

# SYNDICAT ASPRESIVOS

## Séance du 16/07/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL D'ASPRESIVOS

Le 16/07/2020 à 18 heures à la salle des fêtes de LLAURO

Date de la convocation : Mardi 7 Juillet 2020

Convoqué par le Président sortant Monsieur Roger TOURNÉ,

Secrétaire de séance : PIQUÉ Jacqueline

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 08

En exercice : 08

Qui ont pris part à la délibération : 08

Présents : LESNE Maya (TORDÈRES), MAURICE Dominique (TORDÈRES), PIQUÉ Jacqueline (CAIXAS), AUSSEIL Noëlle (CAIXAS), SEIGNOUREL Louis (LLAURO), BÉZIAN Alain (LLAURO), CRÉPEAUX Audrey (MONTAURIOL), VILARO Sandrine (MONTAURIOL).

Absent :

Absent excusé :

### DCS 5/2020 : ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

La Présidence est confiée à Monsieur Alain BÉZIAN, le plus âgé des membres du Conseil, et le Conseil a choisi pour secrétaire Madame PIQUÉ Jacqueline.

Le Président EXPLIQUE qu'après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient d'élire un nouveau Président et de nouveaux membres du bureau pour le syndicat ASPRESIVOS.

Après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, il a invité le conseil à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu : Monsieur BÉZIAN Alain 8 voix (huit)

**Monsieur Alain BÉZIAN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Président** et a été immédiatement installé.

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur BÉZIAN Alain, à l'élection du vice-président et de deux membres.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu pour l'élection du Vice Président : Madame Maya LESNÉ 8 voix (huit)

Ont obtenu pour l'élection des membres : Madame CRÉPEAUX Audrey 8 voix (huit)

Madame AUSSEIL Noëlle 8

voix (huit)

**Madame Maya LESNE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **vice-présidente** et **Mesdames CRÉPEAUX et AUSSEIL membres du bureau**. Elles ont été immédiatement installées.

Il est aussi décidé que les le Président et la Vice-Présidente ne bénéficieraient d'aucune indemnité de fonction.

## **DCS 6/2020 : TARIFS RÉGIE GARDERIE DE MARS À JUILLET 2020 ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2020/2021**

Le Président rappelle que les écoles ont été fermées du 16 mars au 12 mai. La reprise s'est faite progressivement jusqu'au 3 juillet avec un nombre dérisoire d'accueil en garderie sur les mois de mai à juillet. Vu les circonstances exceptionnelles, et la difficulté d'appliquer une tarification juste pour toutes les familles, le Président propose de ne pas facturer ce service pendant la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 3 juillet 2020. D'autre part, il propose aussi de compléter le règlement de la garderie en rajoutant un article fixant un ordre de priorité pour l'accueil des enfants selon la situation personnelle et professionnelle des familles.

Après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical DÉCIDE :

**-D'APPLIQUER** la gratuité du service de garderie du 1<sup>er</sup> Mars au 3 Juillet 2020.

**-DE COMPLÉTER** le règlement de garderie pour 2020/2021 en rajoutant dans l'article 1 :

« Les enfants sont inscrits dans l'ordre de priorité suivant :

-Les élèves dont les deux parents justifient d'une activité professionnelle permanente et qui fréquenteront la garderie tous les jours.

-Les élèves dont les deux parents justifient d'une activité professionnelle permanente mais dont le rythme de travail justifiera une présence irrégulière.

-Les élèves n'entrant pas dans les définitions ci-dessus et sous réserves des places disponibles (travail saisonnier, circonstances familiales exceptionnelles). »

### **Questions diverses :**

✓ Le compte rendu du conseil d'école du 30 juin dernier est réalisé par Mme LESNE.

Sont notamment évoqués :

-les effectifs de la rentrée prochaine à 48 enfants

-les demandes matérielles (informatiques et autres) des enseignants

-les comptes des coopératives scolaires ...

La séance est levée à 19h15